

WHAT'S NEW? BY CFE-CGC

| MAI 2022 |



NAO : Le combat continue

Sachez que la **CFE-CGC** continue à négocier pour renforcer le pouvoir d'achat de chacun de vous pour l'application d'une juste redistribution des bénéfices de l'UES Capgemini !

La **CFE-CGC** comme la **CFTC** ne figuraient pas sur la liste des Organisations Syndicales appelant à manifester ces dernières semaines puisque non conviées à travailler et participer avec cette intersyndicale pour des raisons DE BASSE POLITIQUE SYNDICALE.

Quoi qu'il arrive, c'est vous qui aurez le dernier mot car il s'agit bien de votre portefeuille !

La loi permet d'organiser un **référendum** qui permettra à chacune et à chacun de faire entendre sa voix pour dire si le texte que nous portons est satisfaisant.

Pour la **CFE-CGC**, la démocratie directe est fondamentale et dépasse donc toute action dogmatique ! Nous allons donc demander à la direction d'organiser dans le cadre légal un **référendum** pour recueillir l'avis des collègues concernés.

Nous avons surtout entendu les difficultés immédiates de nos collègues qui peinent économiquement et sont bien éloignés de toute agitation de façade !

Pour eux, nous demandons à la Direction d'accéder à notre revendication principale et immédiate d'une revalorisation des minima conventionnels de l'UES et de la convention collective de branche **BETIC** dite **SYNTEC** avec une mise en application rétroactive au 1er janvier 2022 pour **plus de 750 salari.é.es de CAPGEMINI !**

Nous préférons des mesures concrètes et

non laisser croire que seul le conflit doctrinaire est la solution !

Quelques chiffres s'imposent :

- 54 % des collègues ont bénéficié d'une augmentation de plus de 5% en moyenne
- Plus de 7,4% ont été promus avec 11,6% en moyenne.
- = 61% de collègues augmentés et non 40% comme l'écrivent certaines sources de désinformation issues de « nos amis ».

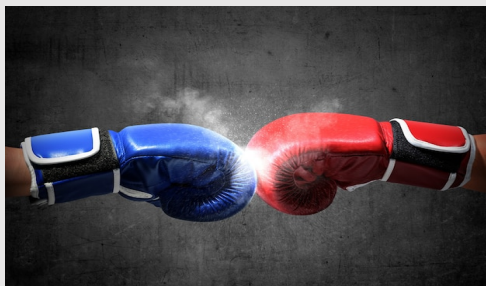
Avec une attrition élevée, que nous regrettons, 20% de collègues ne sont pas éligibles (arrivés récemment ou en partance). Resteraient donc moins de 20% de salariés non augmentés.

Une bonne partie d'entre eux bénéficieront de la NAO.

Restent les salaires élevés et non-couverts par les mesures de NAO qui méritent d'être traités aussi car nous subissons tous l'inflation.

Nous avons reçu énormément d'appels et de correspondances de collègues que nous remercions. Nous apportons une attention particulière à chaque dossier reçu !

Continuez à nous contacter par @ et à nous appeler au 0805 38 48 48 !



POUR VOUS AIDER

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la **CFE-CGC** à l'adresse suivante : ues-capgemini@fiec-cfecgc.org

SIGNATURES CFE-CGC

2 accords signés par la CFE-CGC :

1. Avenant n°3 de l'accord sur le don de jours de repos au sein de l'UES CAPGEMINI
2. Avenant n°15 du PEG Capgemini

En cours de négociation :

- Accord du nouvel accord d'intéressement 2022-2024
- Négociation d'un avenant sur l'organisation sociale
- Accord Groupe Frais de Santé et Prévoyance
- Accord NAO (attente de la consultation des salariés)

UNE QUESTION AUTOUR DES NAO ?

Contactez vos correspondants CFE-CGC :

- Vincent Normand (Nantes)
- Driss Noussair (IdF)
- Cédric Normand (Pau)
- Pascal Loquin (Rouen)



Le PER COL quésaCOL ?



Freepik photos

L'ensemble des salarié.e.s peut bénéficier du PER COL en disposant d'un compte retraite individuel permettant de se constituer une épargne personnelle dans un cadre social et fiscal favorable et de bénéficier d'un abondement de l'entreprise !

Comment ça marche ?

Je décide du nombre de jours de congés que je vais affecter et transférer dans mon Plan d'épargne Collectif avant le 31 mai

2022 ; dans la limite de 10 jours par an :

- 5 jours de congés payés
- 5 jours de congés d'ancienneté

Je me rapproche de la CFE-CGC qui me donnera le document adapté à compléter et je remets ce bulletin à mon Responsable des Ressources Humaines.

La **CFE-CGC**, en sa qualité de signataire de l'accord initial et de ses évolutions, vous accompagne de A à Z dans vos démarches afin de bénéficier de ce dispositif.

Ces jours de congés sont alors monétisés, et cet argent sera investi sur votre Plan Epargne Retraite Collectif (PERCOL).

Bon à savoir : Il existe 6 cas de débloquages anticipés avant la retraite notamment :

- Résidence principale : Achat ou construction
- Surendettement de l'épargnant ...

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse en bas de page.

Primes horaires décalés

Horaires postés = primes horaires décalés...

Depuis de nombreuses années, Capgemini "omet" de verser les primes d'horaires décalés aux salarié.es "postés.es"...

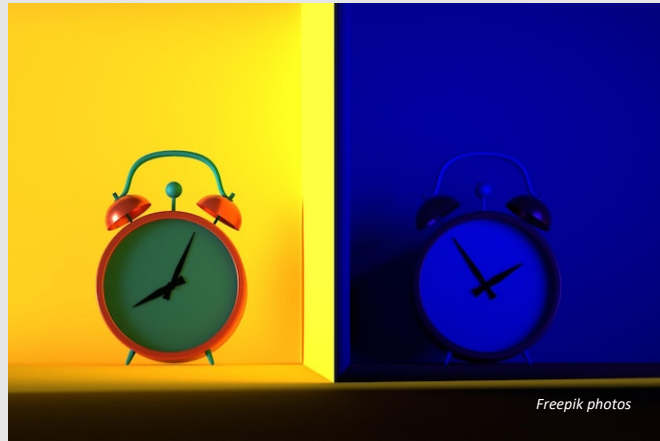
→ oubli ou méconnaissance de l'accord ?

La **CFE-CGC (nos collègues du périmètre Est)** a pris le sujet à bras le corps et s'est battue pour réparer le préjudice subi depuis plusieurs années.

→ Nous avons obtenu une rétroactivité sur deux ans.

Nous sommes arrivés à faire entendre à la Direction de ne pas oublier les salarié.es qui ont quitté l'entreprise.

LA CFE-CGC PORTERA TOUJOURS VOS JUSTES DEMANDES.



Freepik photos

Je fais entendre ma voix, j'adhère à la CFE-CGC UES CAPGEMINI

Nom : Prénom :
 Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville :
 Mail :

La CFE-CGC A VOTRE SERVICE

